

Décision du Conseil des Communautés européennes (6 mars 1970)

Légende: Le 6 mars 1970, conformément aux engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement des Six à l'issue du sommet européen de La Haye (décembre 1969), le Conseil adopte à Bruxelles une décision qui porte création d'un groupe international d'experts afin d'élaborer, sous la présidence du Premier ministre luxembourgeois Pierre Werner, un rapport sur la mise en place de l'union économique et monétaire.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). 14.03.1970, n° L 59. [s.l.]. "Décision du Conseil du 6 mars 1970 relative à la procédure en matière de coopération économique et monétaire", p. 44.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/decision_du_conseil_des_communautes_europeennes_6_mars_1970-fr-d424b236-160d-4616-959f-51e06f912dc7.html

Date de dernière mise à jour: 22/05/2014

Décision du Conseil des Communautés européennes (6 mars 1970)

Le Conseil des Communautés européennes,

- dans le but de mettre en œuvre dans le plus bref délai possible la résolution concernant l'Union économique et monétaire de la Communauté, prise par la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement tenue à La Haye les 1er et 2 décembre 1969 (paragraphe 8 du communiqué),

- prenant acte des suggestions formulées par les gouvernements et de la communication de la Commission au Conseil relative à l'élaboration d'un plan par étapes en vue de la création de l'Union économique et monétaire,

décide :

d'inviter les présidents du Comité monétaire, du Comité des gouverneurs des banques centrales, du Comité de politique économique à moyen terme, du Comité de politique conjoncturelle et du Comité de politique budgétaire, ainsi qu'un représentant de la Commission, à se réunir, sous la présidence de M. Pierre Werner, pour élaborer un rapport comportant une analyse des différentes suggestions et permettant de dégager les options fondamentales d'une réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire de la Communauté.

Le Conseil de la Commission seront saisis d'un premier rapport avant la fin du mois de mai 1970, afin que le conseil puisse en délibérer.

Fait à Bruxelles, le 6 mars 1970.

Par le Conseil
Le président
P. HARMEL